

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 19 février 2010 portant nomination des membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, prévue aux articles L. 4241-5 et L. 4241-14 du code de la santé publique, autres que les membres de droit

NOR : SASH1030093A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4241-5, L. 4241-14 et D. 4241-22,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière en qualité de représentants des pharmaciens, pour une durée de trois ans :

- M. Philippe DENRY, représentant la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, membre titulaire ;
- M. Christian BLANC, représentant la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, membre suppléant ;
- M. Pierre HARMEL, représentant l'Union nationale des pharmacies de France, membre titulaire ;
- M. Jean SCHIES, représentant l'Union nationale des pharmacies de France, membre suppléant ;
- Mme Christiane GUIOT-BARRIERE, représentant l'Association de pharmacie rurale, membre titulaire ;
- M. Benoît THIEBAUT, représentant l'Association de pharmacie rurale, membre suppléant ;
- Mme Mireille JOUANNET, représentant le Syndicat national des pharmaciens des établissements publics de santé, membre titulaire ;
- M. Pierre FAURE, représentant le Syndicat national des pharmaciens des établissements publics de santé, membre suppléant ;
- M. Philippe MEUNIER, représentant le Syndicat national des pharmaciens praticiens hospitaliers et praticiens hospitaliers universitaires, membre titulaire ;
- Mme Valentine BREANT, représentant le Syndicat national des pharmaciens praticiens hospitaliers et praticiens hospitaliers universitaires, membre suppléant ;
- Mme Christine BARLA, représentant le Syndicat national des pharmaciens gérants hospitaliers publics et privés et des pharmaciens des hôpitaux à temps partiel, membre titulaire ;
- M. Claude DAUMAIN, représentant le Syndicat national des pharmaciens gérants hospitaliers publics et privés et des pharmaciens des hôpitaux à temps partiel, membre suppléant ;
- M. Daniel BURLET, représentant l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine, membre titulaire ;
- Mme Catherine HOURTIGUET, représentant l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine, membre suppléant.

Article 2

Sont nommés en qualité de membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière en qualité de représentants des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, pour une durée de trois ans :

- M. Jean-Marie FONTENEAU, représentant la Fédération nationale des industries chimiques CGT, membre titulaire ;
- Mme Marie-Thérèse GUILLON, représentant la Fédération nationale des industries chimiques CGT, membre suppléant ;
- M. Patrick LE METAYER, représentant la Fédération nationale de la pharmacie Force ouvrière, membre titulaire ;

- Mme Michèle DAYRAS, représentant la Fédération nationale de la pharmacie Force ouvrière, membre suppléant ;
- M. Mustapha HOUARI, représentant la Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux CFDT, membre titulaire ;
- Mme Fatima DADOUNE, représentant la Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux CFDT, membre suppléant ;
- M. Michel PARINET, représentant la Fédération nationale CFTC santé-sociaux, membre titulaire ;
- Mme Eliette THEY, représentant la Fédération nationale CFTC santé-sociaux, membre suppléant ;
- M. Roger HALEGOUET, représentant la Fédération nationale des syndicats du personnel d'encadrement des industries chimiques et connexes CFE-CGC, membre titulaire ;
- Mme Christelle DEGRELLE, représentant la Fédération nationale des syndicats du personnel d'encadrement des industries chimiques et connexes CFE-CGC, membre suppléant ;
- Mme Carole SOULAY, représentant la Fédération nationale SUD santé-sociaux, membre titulaire ;
- M. Bruno COUBLUC, représentant la Fédération nationale SUD santé-sociaux, membre suppléant ;
- M. Jean CALLOU, représentant l'Union nationale des syndicats autonomes santé et sociaux public et privé, membre titulaire ;
- Mme Christine DUFAUD, représentant l'Union nationale des syndicats autonomes santé et sociaux public et privé, membre suppléant ;
- Mme Marylène COUTINEAU, représentant le Syndicat national des cadres hospitaliers, membre titulaire ;
- M. Philippe LEGRAND, représentant le Syndicat national des cadres hospitaliers, membre suppléant ;
- M. Gilles BAKKAUS, représentant l'Association nationale des préparateurs en pharmacie hospitalière, membre titulaire ;
- M. David AUTHIER, représentant l'Association nationale des préparateurs en pharmacie hospitalière, membre suppléant.

Article 3

Sont nommées en qualité de membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière les personnalités qualifiées suivantes :

- Mme Marie-Line INTILIA, directrice du centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière de Lyon ;
- M. Bernard ROCHETTE, président d'honneur de l'Association des cours professionnels de la pharmacie de Paris.

Article 4

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 19 février 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins :
La chef de service,
C. D'AUTUME